



**FICHE DE RETOUR
SERVICE APRES VENTE
CERTIFICAT DE DECONTAMINATION**

RSAI_96 Version 0

DOCUMENT A COLLER IMPERATIVEMENT A L'EXTERIEUR DU COLIS

Cher Cliente, Client,

Nous vous informons que RSAI ne réalise pas de décontamination des pompes de prélèvements.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- ✓ La décontamination est à effectuer par l'utilisateur avant tout envoi au SAV
- ✓ Pour des raisons évidentes de sécurité, la réception et le démontage du matériel ne débutera pas sans la présence de cette fiche ainsi que des documents complémentaires nécessaires.

Coordonnées utilisateur :		
----------------------------------	--	--

DESCRIPTION DU MATERIEL ENVOYE

Type d'appareil / modèle / référence	N° de série	Désignation / Nature de la panne

TYPES DE CONTAMINANTS AUXQUELS ONT ETE EXPOSES VOS EQUIPEMENTS

Catégorie A
<input type="checkbox"/> AMIANTE

Signature de l'utilisateur qui s'engage sur la qualité des informations de la présente fiche ainsi que sur la propreté et la décontamination des équipements envoyés

Je certifie que les équipements spécifiés ci-dessus ont été mis en œuvre conformément à notre notice d'utilisation (réf) et complètement nettoyés de tous les matériaux et contaminants qui pourraient être considérés comme un risque pour la santé et la sécurité du personnel.

Ce matériel n'a pas été décontaminé. Dans le cas présent, RSAI refusera le matériel.

Date : Nom :

Signature et Cachet :